COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER
du 26 mars 2019 ▪ Q3 ▪ La Grève

Réunion publique du quartier de la Grève, présidée par Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire, en présence d'environ quarante habitants, et de :

• M Jean-Philippe Machon, Maire.

• Mme Alexandra Oblet, secrétaire.

Assistée par :

• M Didier Gallas.
• M Marc Tranchet.

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par Mme Nelly Veillet concernant l'état des friches sur la ville.

1°- ÉTAT DES FRICHES SUR LA VILLE

La revitalisation du centre-ville de Saintes relève d'une situation d'urgence et constitue une priorité pour laquelle les élus de la ville se mobilisent depuis 2014.
La convention Action Cœur de Ville de Saintes signée en septembre 2018 a ciblé de réaliser une « Étude de faisabilité résorption des friches urbaines : étude de programmation et lancement appel à projets via l'intervention de l'Etablissement Public Foncier. Des sites prioritaires ont été identifiés et des projets sont déjà en cours : l'ancien cinéma Olympia, l'ancien Crédit Mutuel, Bois d'Amour, Présidial… »

1°- <u>Friches reconquises</u> :

opération « Villa Claire »
ancienne école Pelletan

Acquisition bâtiment PENN PLAX et revente pour localiser des entreprises et créer des emplois

Création d'un magasin LIDL et implantation de l'usine Amarine Couture – ancienne usine LUSTUCRU Terres de Beaulieu

Réhabilitation de la Villa Musso

La Charentaise :
création d'une esplanade lycée de Bellevue

Avant	Après

2°- <u>Procédure</u> :

- **Friches urbaines :**

Anciens commerces désaffectés dont la réhabilitation est une priorité portée par la ville dans la convention Action Cœur de Ville.

- **Péril :**

Maison de particulier abandonnée et en ruine qui représente une menace pour les riverains. Un arrêté de péril est pris par le service juridique de la ville puis apposé sur le bâtiment. Cela peut aller jusqu'à la démolition de la ruine au frais du propriétaire.

- **Terrain bâti – non bâti :**

Végétation débordante qui envahit le domaine public et le voisinage immédiat. Une mise en demeure est envoyée au propriétaire lui demandant de faire les travaux nécessaires.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① L'Olympia

Selon les propos des avocats, il s'agissait d'une complication due à la copropriété maintenant résolue. Toutefois, M le Maire ne souhaite plus s'engager sur une date d'exécution car elle est sans cesse repoussée. Le projet prévoit un cabinet médical (quatre médecins) et paramédical (une infirmière) au rez-de-chaussée, et des logements en étages. Il a pour objectif de ramener des habitants et de la population dans ce quartier permettant de le dynamiser.

② Lidl

Le magasin Lidl route de Cognac sera en service fin avril, début mai. Pour l'ancien bâtiment, avenue de Nivelle, la ville est en discussion avec une société de transport.

③ Le Crédit Mutuel

L'ancienne bâtisse du Crédit Mutuel situé au n°2 de l'avenue Gambetta fait partie du projet de revitalisation de centre ville. En effet, la commune a été choisie par le ministre du logement M Julien Denormandie dans un processus d'aide à la revitalisation de projets bien spécifiques de centre ville. Des financements seront perçus pour transformer et réaménager complètement ce bâtiment. M le Maire précise que le projet est de créer une maison du tourisme et une maison de produits régionaux.

④ La Trocante

M le Maire annonce qu'il s'agit d'un projet en partenariat avec la Région. Toutefois, le désamiantage du site qui n'était pas prévu implique un budget important. En conséquence, le projet n'est pas abandonné mais décalé. L'urgence étant les sites de Saint-Eutrope et de l'Amphithéâtre.

⑤ Saint-Louis

Le 12 mars dernier a été signé le compromis de vente sur une partie du site Saint-Louis avec l'opérateur « Linkcity ». Cet opérateur a été retenu pour aménager ce site selon un cahier des charges défini par la municipalité et qui a fait l'objet d'un appel à projet. Ce projet s'inscrit dans le plan d'Action Cœur de Ville. Il a pour but de dynamiser le centre-ville afin d'attirer des visiteurs et de nouveaux habitants. Le site Saint-Louis va renaître au travers d'un quartier de centre-ville, composé de logements résidentiels et locatifs, de logements sociaux, d'une résidence sénior, d'une maison médicale, d'un hôtel 4 étoiles, d'un restaurant, d'un espace culturel et de divers commerces et services de proximité. Les deux tiers restants du site seront réservés à un espace urbain public avec un immense belvédère pour profiter de la vue sur la ville et la Charente. Sera créé, un ascenseur reliant le bas et le haut de la ville sur un parcours touristique allant de l'Abbaye aux Dames jusqu'au vallon des Arènes. Des espaces de parking seront créés, environ 220 places. La place du 11 novembre restera un parking. Le marché demeurera sur le cours Reverseaux.

Mr le Maire informe qu'une vidéo est en ligne sur le site de la ville expliquant le projet du site Saint-Louis.

Q : Quand commenceront les travaux ?
R : Actuellement des fouilles archéologiques sont réalisées sur le site, les travaux ne pourront commencer que fin 2020, début 2021.

Q : Combien y aura-t-il de logements sur le site Saint-Louis ?
R : Le site comprend : quarante-cinq logements en accession à la propriété, soixante-dix logements de services séniors et une centaine de logements sociaux gérés par la Sémis.

⑥ Saintronic

Q : Que va devenir Saintronic ?
R : Le projet est en cours de discussion avec des investisseurs privés.

⑦ Loto du Patrimoine

L'amphithéâtre gallo-romain figure parmi les 18 sites emblématiques retenus par la mission Bern dans le cadre du Loto du Patrimoine 2019 visant à financer via la Française des Jeux la rénovation de monuments dans toute la France. La ville de Saintes souhaite sauvegarder et restaurer le site, aménager partiellement l'amphithéâtre en recréant des gradins et faire revivre le site en y développant une programmation culturelle et patrimoniale. Le budget global est de dix millions d'euros dont cinq millions alloués à la restauration et à l'entretien du site. M le Maire précise que si des travaux ne sont pas entrepris rapidement, ce site aura disparu d'ici une quinzaine d'années. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver des partenaires financiers. M le Maire se réjouit du coup de projecteur médiatique important qui va être fait sur la ville et ses monuments gallo-romain ce qui engendrera des retombées économiques positives.

2°- LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique sur la commune de Saintes, l'opérateur ORANGE présentera le déploiement de la fibre lors de réunions publiques.

M le Maire incite les habitants à remonter toutes leurs doléances et leurs questions lors de ces réunions.

Première réunion :	**Deuxième réunion :**	**Troisième réunion :**
Lundi 27 mai 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Espace Mendès France	Jeudi 6 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Auditorium de la Salle Saintonge	Mardi 11 juin 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 Salle du Camélia
Pour les quartiers :	**Pour les quartiers :**	**Pour les quartiers :**
Quartier n°3 : La Grève	**Quartier n°1 :** Saint-Vivien / Préan / La Fenêtre	**Quartier n°2 :** Saint-Eutrope / Les Ballandreaux
Quartier n°9 : Saint-Pallais	**Quartier n°5 :** Saint-Pierre / Saint-Louis	**Quartier n°4 :** Boiffiers / Bellevue
Quartier n°10 : La Récluse	**Quartier n°6 :** La Gare / Lormont	**Quartier n°7 :** Les Arènes / Recouvrance
Quartier n°11 : Le Maine / Saint-Sorlin	**Quartier n°8 :** La Guyarderie / Bellivet	**Quartier n°12 :** Diconche / Parc Atlantique / Saintes Ouest

3°- TRAVAUX RÉALISÉS ET CEUX PROGRAMMÉS POUR LA FIN DU MANDAT

M Marc Tranchet commente le PowerPoint concernant les travaux réalisés dans chaque quartier notamment la réfection de la rue du Lycée Agricole, de l'avenue de Saintonge, des abords de la salle du Camélia, la création du giratoire de la rue de la Côte de Beauté et l'aménagement des bornes dans le secteur piéton. Il évoque également ceux programmés pour la fin du mandat en particulier les travaux de voirie : création de piste cyclable, la Flow Vélo et l'aménagement de l'avenue Jean Monnet. Pour finir, il aborde les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus, d'éclairage publique et d'assainissement sur les années 2018,2019 et 2020.

4°- SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET DES FAÇADES

Mme Nelly Veillet commente le PowerPoint relatif aux subventions à la rénovation de l'habitat et des façades.

1°- <u>Attractivité de la ville</u> :

L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine doivent être encouragés comme l'un des investissements clés pour l'avenir afin de rendre la ville plus attractive en l'embellissant.

2°- <u>Rénovation de l'habitat</u> :

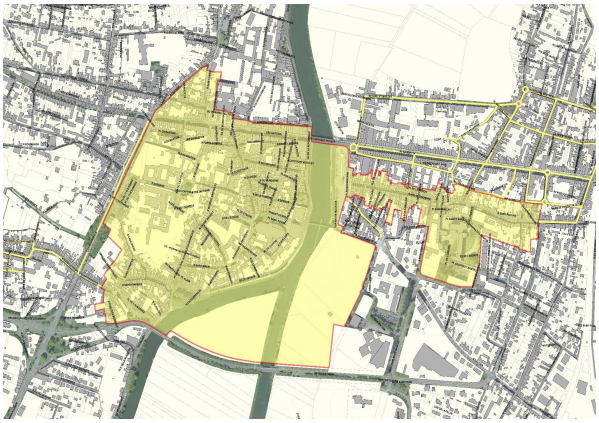

Ancien secteur sauvegardé

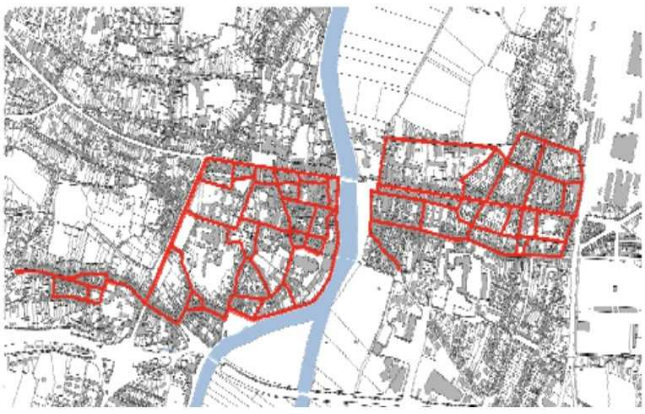

Plan des périmètres de l'OPAH - RU

Quels travaux ?

Tout ce qui concourt à la restauration de ce qui se voit de la rue :

- Maçonneries, enduits, … des façades et des clôtures.
- Menuiseries extérieures, ferronneries, zinguerie.
- Effacement de réseaux, conduites, climatiseurs.

3°- <u>Aides à la rénovation – subventions façades</u> :

Dispositif	OPAH-RU / CdA « façades complètes »	Saintes « façades partielles »
Objectifs	Améliorer l'attractivité des centres villes par la rénovation des façades en secteur patrimonial	
Périmètre	Les principales voies qui participent à l'image de la ville	Les voies ci-contre + la totalité de l'ancien secteur sauvegardé
Spécificités	▪ Obligation de traiter entièrement les parties visibles de l'immeuble. ▪ Visite de décence du logement à l'occasion de l'instruction du dossier. ▪ Une seule subvention par immeuble.	▪ Permet de ne traiter que certaines parties de l'immeuble. ▪ Au moins 2 ans entre 2 subventions pour le même immeuble.
Montant subvention	20 % des travaux HT plafonnés à : 2.000 € par la CdA + 2.000 € par Saintes	20 % des travaux TTC plafonnés à 1.500 €
Nouveautés / existant	Pas d'antériorité	▪ Extension du périmètre. ▪ Suppression de l'aide pour les toitures. ▪ Attribution de la subvention par délibération.
Interlocuteurs	SOLIHA pour le compte de la CdA	Direction Urbanisme Saintes

4°- <u>Procédure</u> :

1- Le demandeur effectue sa demande en amont des travaux en complétant un dossier de demande de subvention et en fournissant les documents indispensables.
2- Le dossier est examiné par les services de la CDA de Saintes, la commune et/ou son prestataire. Ils s'assurent de la complétude du dossier, de son éligibilité, et que les autorisations d'urbanisme soient favorables.
3- Une visite sur site est programmée afin de renseigner le diagnostic de décence relative à l'intérieur du logement.
4- Après étude du dossier et délibération du conseil municipal de la commune concernée et du bureau communautaire de l'Agglomération de Saintes, un courrier d'octroi de subvention est envoyé au demandeur.
5- Le demandeur effectue ses travaux et, une fois les factures acquittées, envoie son dossier de demande de versement avec les documents requis à joindre obligatoirement.
6- Une visite de l'ABF, ou du maire, ou de toutes personnes compétentes dans l'instruction du dossier, sera programmée pour constater la conformité des travaux réalisés selon le document d'urbanisme déposé et établira un certificat de conformité.
7- Le paiement sera déclenché après vérification des documents fournis et un courrier sera envoyé au demandeur l'informant de ce versement.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Vitrine

Les riverains proposent à la Ville d'obliger les commerçants à dissimuler les vitrines des locaux vides par des brises vues représentant des photos de la Ville.

② Enseignes

Q : Lors de la fermeture d'un commerce qu'elle est l'obligation de retirer l'enseigne et peut on obliger les propriétaires à la retirer ?
R : Les commerçants ont deux ans après la fermeture pour déposer leur enseigne.

5°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

① Cellules commerciales

Q : Qu'est-ce qui est entrain de se construire à côté de la discothèque le « Végas » ?
R : Des cellules commerciales. Notamment les enseignes suivantes : Chausséa, MaxiZoo, Orchestra et Action.

② Gare routière

Q : La gare routière, à quel endroit est-elle déplacée ?
R : Projet actuellement à l'étude.

③ Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?
R : L'arrêté municipal n°06-0252 relatif à la divagation et à la propreté des animaux règlementant entre autre les déjections canines sur la voie publique est consultable sur le site officiel de la ville. Toutefois, la verbalisation des infractions de ce type ne peut se faire que sur flagrant délit. De plus, la Police Municipale et les Agents de Surveillance de la Voie Publique sont assermentés pour ouvrir les sacs d'ordures ménagères et sanctionner les protagonistes.

④ Brigade Propreté

Mr le Maire déclare : la gestion des déchets est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes. La « Brigade Propreté » a été créée pour pallier aux carences de la CDA. On ne peut pas d'un côté investir dans l'embellissement de la ville, dans le fleurissement, dans des aménagements urbains, dans l'élimination de friches urbaines et en même temps laisser des tas de dépôts sauvages s'accumuler sur la commune. Il précise que 1200 tonnes de déchets ont été ramassés depuis janvier 2019 par cette brigade.

⑤ Place Robert Cupé

À la demande de Mme Nelly Veillet, un courrier de rappel relatif aux jours de collecte des ordures ménagères est en cours de rédaction à la Communauté d'Agglomération de Saintes. Il sera envoyé prochainement à tous les habitants du quartier afin de lutter contre les incivilités

⑥ Entretien de terrain

Une riveraine signale une végétation envahissante sur un terrain rue de la Grève en face du n°42 et débordant sur le Domaine Public. Elle demande une intervention des services de la ville.

⑦ Collecte des Points d'Apport Volontaire

Une citoyenne signale que les P.A.V rue de Jardin Public sont rapidement pleins et manquent de collectes régulières.

⑧ Corbeille

Il est demandé la pose de corbeilles le long de la Charente, principalement sur le cheminement.

⑨ Incivilité

Quelques habitants constatent qu'aux alentours du restaurant Mc Donald's il y a beaucoup de déchets. Mme Nelly Veillet informe les citoyens que les employés du restaurant font régulièrement des rondes afin de récupérer les déchets afférents à leur enseigne et ainsi lutter contre l'abandon des emballages dans les rues et dans la nature.

⑩ Pont Aristide Briand

Un riverain demande le nettoyage des plexiglass du Pont Aristide Briand et le remplacement d'un plexi dégradé.

⑪ Rue Alexis Taillasson

Une réunion sera organisée prochainement salle Gérard Philippe avec les élus et les référents de quartier pour échanger et prendre une décision concernant le stationnement de la rue Alexis Taillasson.

⑫ Rue Sébastien de Bouard

Il est demandé la réfection de la place handicapée rue Sébastien de Bouard et la création d'un Zébra à coté de cette place pour interdire le stationnement ainsi que le marquage de bandes jaunes à coté des Points d'Apport Volontaire. Il y a un manque de visibilité lorsqu'une voiture est stationnée.

FIN DE LA RÉUNION